



**Le Procureur Spécial**

**DECLARATION DE PRESSE**

Le mercredi 29 septembre 2021, un peu après quinze heures, les agents de la police républicaine qui venaient de découvrir 2,575 tonnes de cocaïne dans un entrepôt sis au PK10 route de Porto-Novo, ont fait venir sur les lieux, le propriétaire dudit entrepôt aux fins d'identification et de constatations contradictoires. Ce dernier s'est présenté sur les lieux à bord de son véhicule et avait en sa possession tous ses téléphones portables étant entendu qu'en ce moment-là il n'était pas encore en état d'arrestation.

Ayant reçu des informations très précises sur les propriétaires de la cargaison : un cartel très violent aux méthodes expéditives, j'ai ordonné la mise en place d'un double cordon de sécurité autour des lieux. L'équipe a été renforcée par des militaires armés. Cette mesure de sécurité a été prise non seulement en raison de la crainte légitime suscitée par ce cartel mais aussi en raison de ce que plus tôt dans la journée, le groupe avait dépêché à deux reprises des individus sur les lieux avec de fortes sommes d'argent pour tenter de corrompre les agents en charge de l'enquête. Le premier émissaire s'est présenté avec quinze millions (15 000 000) Francs CFA, le second avec vingt-six millions (26 000 000) Francs CFA. Les offres ayant été rejetées et les émissaires interpellés, il était à craindre une réaction violente de la part des propriétaires de cette énorme quantité de drogue.

C'est dans ce contexte que le chef de l'équipe d'intervention a aperçu au loin un individu en pleine altercation avec ses hommes. Celui-ci venait de franchir le premier cordon de sécurité et forçait le deuxième en dépit de l'opposition des forces de l'ordre. Le chef d'équipe s'est rapproché de lui pour lui signifier qu'il ne pouvait rester sur les lieux. Pour toute réponse, il lui a opposé une violence d'abord verbale puis physique.

L'intéressé soutenait qu'il était conseil juridique du propriétaire de l'entrepôt et avait à ce titre le droit d'être sur les lieux. Il a été sorti du périmètre de sécurité. Curieusement, une fois près de son véhicule, il a entrepris de filmer l'opération en cours.

Cette attitude a achevé de semer le doute sur ses réelles motivations, ce d'autant plus que celui qu'il prétendait assister et qui à cette hauteur de la procédure n'était même pas encore interpellé, avait formellement indiqué n'avoir sollicité les services d'aucun avocat.

C'est ainsi qu'il a été conduit au commissariat d'Ekpè pour les besoins de l'enquête.

Saisi téléphoniquement ce même jour par Maître Michel AHOUMENOU, j'ai su que la personne en cause était un avocat en l'occurrence Maître Enosch CHADARE. J'ai ordonné qu'il soit mis sous convocation pour la suite de l'enquête. Ce qui a été fait dès la fin des opérations d'identification et de sécurisation de l'entrepôt.

Parti du commissariat, Maître Enosch CHADARE n'a jamais répondu à la convocation qui lui avait été remise pour le 04 octobre 2021.

Le chef de l'équipe d'intervention a formellement déposé plainte contre lui et a été entendu sur procès-verbal d'enquête régulier.

L'enquête suit son cours.

Pour conclure, il est à noter que tant à l'enquête préliminaire que depuis l'ouverture de l'information judiciaire, Maître Enosch CHADARE ne s'est pas constitué aux côtés de celui qu'il prétendait assister le jour des faits. Il semble avoir été plutôt dépêché sur les lieux par le sieur Philippe ASSAH dont il est le conseil habituel. Ce dernier est activement recherché dans le cadre de la récente enquête relative à la découverte d'une nouvelle cargaison de 780 kilogrammes de cocaïne qui paraît avoir un lien avec la première saisie de 2,575 Tonnes.

**Fait à Porto-Novo le 09 novembre 2021**

**Elonm Mario METONOU**